



Communiqué de presse

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81 - 06 30 17 47 53
Courriel : snu23@snuipp.fr

Qui reste-t-il pour garantir l'égalité républicaine dans les écoles Creusoises ?

Si nous étions nombreux à la demander ce mardi 21 mars, enseignants grévistes à plus de 70%, parents et élus... quelle ne fut pas notre déception !

Non, la Refondation de l'école ne passera pas par la Creuse : cette dernière année du quinquennat nous le prouve définitivement. En effet, malgré le nombre de jours sans remplaçants dans les écoles, tout le monde a eu le loisir d'entendre l'IA-DASEN dire que nous étions « bien dotés ». Ce pourquoi elle ne demanderait d'ailleurs pas de moyens pour la Creuse.

Il faut pourtant comparer ce qui est comparable, c'est pourquoi la FSU a toujours revendiqué que soient pris en compte les critères de territoire. Si on compare la Creuse à la Lozère (seul département avec une proportion d'élèves scolarisés dans une commune rurale identique à la Creuse), il y a en Lozère en moyenne 2.16 enseignants de plus pour 100 élèves. Si nous avons le même taux d'encadrement que ce département à la ruralité similaire à celle de la Creuse, ce fameux P/E qui fait dire à la DASEN que nous sommes bien dotés, nous aurions 177 emplois d'enseignants en plus. On pourrait penser que la population de la Lozère est plus défavorisée, a plus de besoins que celle de la Creuse. Il n'en est pourtant rien : si la Lozère a des critères de grande ruralité similaires à la Creuse, la proportion des familles à faibles niveaux de revenus y est bien moindre. La Creuse, au regard des critères sociaux retenus par le Ministère, montre bien plus de besoins que la Lozère. Enfin si l'ambition est bien de donner le plus à ceux qui ont le plus besoin...

Malgré cela l'Etat nous a retiré 9 postes à la rentrée 2015 pour 18 élèves de prévus en moins. Ce qui a entraîné la signature du protocole entre l'IA-DASEN, le Préfet, le Recteur et le président de l'AMAC. Si les signataires ont voulu faire croire que ce protocole a permis à la Creuse de regagner 5 postes nous savons aujourd'hui qu'il n'en est rien ! Les documents du Rectorat comme ceux du Ministère n'indiquent pas le même nombre de postes que ceux l'IA-DASEN et montrent bien que la suppression des neuf postes n'a jamais été minorée par la signature du protocole (voir pièce jointe). Interrogée en Comité Technique, l'IA-DASEN indique qu'elle fera corriger les documents du Rectorat et du Ministère...

Cette année le Ministère avait constitué une réserve de postes pour accompagner les conventions ruralité, l'académie de Limoges a bénéficié de 5 postes issus de cette réserve. Malgré les demandes de la FSU, des enseignants massivement en grève le 16 janvier et des parents d'élèves fortement mobilisés lors de la journée école morte le 24 janvier, ces postes ont été attribués au seul département qui n'a pas signé de convention, la Haute-Vienne. Que peuvent en penser les enseignants creusois dont toutes les formations ont été annulées à cause du manque de moyens alors qu'aucune formation n'a été annulée pour le 87 ? Cette répartition a-t-elle pu leur paraître juste ?

Lorsque la FSU a revendiqué de la justice au niveau de la répartition des postes dans l'académie, l'administration nous a répondu que les autres départements avaient des besoins et que la Creuse perdait des élèves. Si l'on regarde les chiffres de l'académie depuis la rentrée 2013, la Creuse a en effet perdu 363 élèves et 8 postes, pendant que la Corrèze perdait 716 élèves, le double de la Creuse, et gagnait 11 postes ! A qui cela peut-il paraître juste ?

Alors oui, à la lecture de ces constats on est en droit de croire que la Creuse a été lésée et que ce manque de moyens ne permet pas de Refonder l'école chez nous. C'est d'ailleurs pour cela que les représentants des enseignants, des parents et des élus ont voté à l'unanimité le vœu proposé par la FSU de demande de moyens en urgence au Ministère.

La préparation de la rentrée 2017 se faisait donc dans ce contexte inique pour notre département. On ne pouvait qu'en attendre une justice exemplaire au niveau des mesures prises par l'IA-DASEN et validées par le Préfet. Que nenni ! C'est d'ailleurs pour cela que les représentants des enseignants, des parents et des élus ont voté à l'unanimité contre cette carte scolaire proposée par l'administration. Comment pourrait-il en être autrement lorsque pour une structure similaire et pour le même nombre d'élèves les écoles peuvent avoir jusqu'à trois classes de différences ? Ou que pour le même nombre de classe on peut avoir jusqu'à 46 élèves de différence !

Qu'en dire lorsque ces comparaisons soulignent que ce sont les écoles les plus rurales, qui ont des classes multiniveaux, qui sont systématiquement défavorisées par les choix de l'administration ? Il s'agit d'une instrumentalisation pure et simple de l'École au service d'intérêts partisans au détriment des élèves de notre département.

La FSU23 a alerté le CDEN sur ces inégalités qui favorisent ceux qui en ont le moins besoin, ceux pour qui les conditions sont déjà les plus favorables. Les représentants de la FSU en ressortent très alertés par l'attitude du Préfet et de l'IA-DASEN que cette situation n'interroge même pas. Si prôner les valeurs républicaines semble facile, vu la façon dont l'Education Nationale le fait depuis plus d'un an, les faire vivre semble bien difficile aux représentants de l'Etat. Dans ce contexte où l'Etat n'est plus le garant de l'égalité comment s'étonner des colères vives, des comportements excessifs ? L'institution scolaire n'en sort pas grandie, elle est même discréditée pour tous les parents, élus et personnels qui ont démontré, dans un immense élan de solidarité, leur attachement à l'Ecole. Si l'amertume est grande, pour la FSU le repli ne sera jamais une solution. Nous ne cesserons de nous battre contre le niveau d'injustice inacceptable dans lequel notre département vit aujourd'hui.

Contacts : Julien Colombeau – Fanny Tissandier : 05 55 41 04 81 - 06 30 17 47 53

SNUipp 23